

REDUCTION DE FREQUENCE DE COLLECTE DES BACS ORDURES MENAGERES - OMR (SUITE DU SITOM INFO ETE)

Le SITOM travaille avec le soutien financier de LEKO sur la réduction de fréquence de la collecte des OMr en porte à porte. Cela se traduit par la collecte des bacs gris une fois tous les 15 jours, et le maintien d'une collecte des bacs jaunes une fois tous les 15 jours (excepté Brignais, commune avec beaucoup d'habitat vertical : passage de 2 collectes hebdomadaires à une pour le bac gris et passage à une collecte hebdomadaire pour le bac jaune).

Pourquoi cette réduction ? Avec le travail engagé sur le tri des emballages, des biodéchets etc., c'est un levier supplémentaire reconnu pour « booster » la prévention, le réemploi, le tri et la valorisation, dans un contexte réglementaire contraint.

Celui-ci impose une amélioration des performances de réemploi/tri/recyclage et une baisse importante des déchets produits (déchets de déchetteries, emballages, OMr ...), complexes à atteindre. C'est également un moyen de maîtrise de l'envolée des coûts de collecte et d'incinération, et de limitation des impacts environnementaux.

Comment s'organise la mise en place ?

Initiée par une opération pilote sur la commune de Saint Symphorien d'Orion depuis février 2025, la généralisation de la réduction de fréquence de collecte des bacs gris à l'ensemble du territoire prévue à partir du 1^{er} Janvier 2026 se prépare, en collaboration avec les collecteurs, les communes, les gestionnaires d'habitat collectif ...

Tout d'abord, des échanges avec les communes (élus et services) pour travailler sur les « points noirs » sont lancés (cartographie des points sensibles, identification de secteurs pour installer des silos, densifier les silos emballages ...), et des éléments de communication leur ont été transmis, ainsi qu'aux communautés de communes, pour relayer ces informations aux usagers de la collecte. Ensuite, des réunions avec les bailleurs-syndics sont réalisées (Alliade, 2 fleuves ...), permettant d'échanger sur leur parc de résidences et de leur transmettre un kit de communication adapté (message court type sms, affiche, ...) qu'ils relaieront via leurs outils internes.



Retrouvez les informations mises à disposition des usagers : <https://www.sitom-sud-rhone.com/je-reduis/reduction-de-frequence/>

Après un premier bilan encourageant fait dans le SITOM info d'été, qu'en est-il après 6 mois de réduction de fréquence ? Comme escompté, nous constatons une baisse des OMr au profit de la collecte sélective, qui laisse penser qu'une part des emballages qui n'étaient pas triés rejoignent les bacs et silos jaunes. Ainsi, nous constatons une baisse d'environ 28 tonnes des OMr (en silos+bacs) collectées sur la commune de Janvier à Juillet, par rapport à cette même période les années précédentes (-5 kg/habitant) et une augmentation de 15 tonnes de la collecte sélective (+ 2,5 kg /habitant).

UNE ENTREPRISE MORNANTAISE PARTENAIRE D'UN EXPERIMENTATION REGIONALE RELATIVE A LA RECUPERATION DE LA VAISSELLE EN CERAMIQUE

L'éco-organisme LEKO et le magasin de produits surgelés Picard s'engagent pour la récupération de la



vaisselle en céramique (type petites cassolettes ou autre pot de yaourt en céramique ...)



Ce flux sera collecté par une entreprise locale du pays mornantais, avec pour objectif le réemploi et le recyclage. Apportez vos cassolettes et pots en céramique chez Picard quelle que soit la marque (Picard ou autre).

DES PROJETS DES CONSEILS MUNICIPAUX D'ENFANTS DE LA COPAMO POUR INCITER LES HABITANTS DE LEUR COMMUNE A TRIER PLUS ET MIEUX

Dans le cadre d'un concours organisé par le SITOM sur les 11 communes de la COPAMO, les conseils municipaux d'enfants et de jeunes (CME/CMJ) de Rontalon et Mornant se sont distingués par leurs propositions de construction de corbeilles personnalisées pour le tri dans les espaces publics.

Ainsi, les enfants du conseil municipal de Rontalon ont imaginé des poubelles de tri en forme de pomme, marqueur important de la commune.

De plus, les enfants et jeunes de Mornant souhaitent inciter au tri près du nouveau skate parc via des corbeilles de ville customisées avec une incitation financière au tri.

Lors d'une soutenance organisée le 18 juin, les enfants et jeunes ont su avec maîtrise, réflexion et dynamisme exposer leurs projets.

Ces projets présentés par les conseils étant tous deux de bonne qualité, ils ont été déclarés ex-aequo. Les jeunes poursuivent leur projet en collaboration avec le SITOM pour le voir aboutir courant 2026.

Félicitations à ces jeunes gens, déjà très investis, pour leur engagement citoyen, en faveur du développement durable et du tri des déchets.



LEKO LANCE DES PROJETS DE BOUCLES DE RECYCLAGE POUR LES EMBALLAGES DITS « ORPHELINS »

EXPERIMENTATION POUR LES BOUCHONS EN LIEGE



Notre éco-organisme partenaire pour le tri des emballages, LEKO, lance des projets pour recycler des emballages qui sont peu voire non triés et donc non recyclés (« orphelins »). Dans ce cadre, une expérimentation de la collecte, du tri et de recyclage des bouchons

en liège, avec mise en place d'une borne de collecte au niveau d'une borne à verre, est lancée. Ce test est mené à proximité d'un silo à verre aérien de la déchetterie de Saint Symphorien d' Ozon, ce qui permettra d'étudier le comportement des usagers face à ce nouveau geste de tri.

PROJET DE RECYCLAGE DES EMBALLAGES D'ALIMENTATION POUR ANIMAUX (PETFOOD)

LeKO soutient également le déploiement par la société « Animo Impact » de 3.000 points de collecte chez les vétérinaires, permettant ainsi aux propriétaires d'animaux de déposer les sacs d'alimentation vides quand ils achètent un contenant plein.

Objectif : atteindre 5.000 points de collecte d'ici la fin de l'année 2025, puis l'étendre aux Animaleries/Jardineries en 2026.

Que deviendront ces emballages petfood ? Ils rejoindront une usine de recyclage située près de Montpellier qui les transforme en niches, pelles, litières....

Voici le listing des bornes de points de collecte actuellement présentent sur le territoire français : <https://animo-impact.com/pdc>

Sur le territoire, la clinique vétérinaire située Avenue du général de Gaulle à Brignais, s'est engagé auprès de LEKO dans cette expérimentation.

POINT SUR LA REPRISE DES MATERIAUX ET PRODUITS DE CONSTRUCTION DES PROFESSIONNELS (REP PMCB)

La REP PMCB (produits et matériaux de la construction et du bâtiment) organise la collecte, et la valorisation des matériaux et produits en fin de vie des professionnels (artisans, etc.). Les éco-organismes agréés dans le cadre de cette filière REP sont Valdelia et EComaison (déchets catégorie 2), Ecominero (déchets de catégorie 1) et Valobat (déchets de catégorie 1 et 2).



Solutions disponibles pour ces déchets des artisans du bâtiment :

1/ En apport volontaire, chez les distributeurs de produits du bâtiment et de la construction :

obligation de reprise sans obligation d'achat pour les distributeurs de plus de 4000 m² de surface de vente.

Ex : Les point P, GEDIMAT, ... Ces distributeurs ont des matériels de collecte plus adaptés aux petits volumes, car ils ne disposent pas de déchargement gravitaire.

Des déchetteries professionnelles acceptant ces déchets (exemple : rhône environnement).

2/ Reprise chez le producteur du déchet du bâtiment en entrepôt

Reprise dans un entrepôt du producteur du déchet : (<https://www.valobat.fr/services-entreprises-travaux/>). Ce service est réservé aux acteurs du bâtiment disposant d'un Code NAF. Préalablement à toute prise en charge, VALOBAT doit vérifier l'éligibilité de l'entreprise pour ce service (entreprise du bâtiment, éventuelles écocontributions à jour, ...).

Toute demande doit être faite via le lien suivant en sélectionnant le service souhaité (reprise sur chantier, **reprise en entrepôt**, apports en points de reprise) : <https://www.valobat.fr/services-entreprises-travaux/>

Dans le cadre de la **reprise en entrepôt**, VALOBAT soutient le transport et le traitement des déchets. Reste à charge pour le producteur : la location des contenants.

3/ Reprise directe sur les chantiers lorsque la quantité de déchets est supérieure à 50 mètres cubes.

Pour en savoir plus :

<https://www.valobat.fr/entreprise-de-travaux-faire-reprendre-dechets/>

LES ENCOMBRANTS DE DECHETTERIES VALORISES EN COMBUSTIBLE SOLIDE DE RECUPERATION (CSR) ?

Les CSR, Combustibles Solides de Récupération, sont préparés à partir de déchets non dangereux, secs et non recyclables : déchets d'ameublement, encombrants de déchèteries, déchets industriels banals ou refus de centre de tri.

Après plusieurs étapes de tri, broyage, criblage, déferraillage, etc., ces déchets sont réduits à une granulométrie inférieure à 25 mm, puis livrés dans des exutoires de proximité, comme des cimenteries ou des chaufferies, pour se substituer au charbon ou au coke de pétrole.



Le recours au CSR vise 3 objectifs :

- ➔ Permettre de proposer une alternative à la mise en décharge. En effet, les unités de production de CSR transforment des déchets bruts initialement destinés à l'enfouissement, en combustible de substitution à destination des fours de cimenterie ou des chaufferies industrielles.
- ➔ Permettre à des entreprises locales de réduire le recours aux énergies fossiles
- ➔ Réduire les émissions de CO₂.

Ce combustible alternatif remplace une part des énergies fossiles carbonées (charbon, coke de pétrole), importés d'Afrique du Sud ou du Moyen Orient, réduisant ainsi, d'une part les quantités de déchets mis en décharge sur le territoire, et, d'autre part, les importations d'énergies fossiles et les émissions de CO₂ associées. L'entreprise régionale BIOVAL, basée à Chamoux-sur-Gelon (73), propose cette transformation de déchets en CSR.

Les déchets entrants sont composés principalement d'encombrants de déchèterie et de déchets industriels. En sortie, le combustible de substitution produit est un est composé d'un mélange de plastiques, mousses, textiles, bois, papiers et cartons. Ce combustible alternatif répond à un cahier des charges très précis. En effet, sa combustion doit être parfaitement compatible avec le procédé industriel de l'utilisateur final.

Le SITOM Sud Rhône travaille sur cette solution alternative pour la valorisation des encombrants de 8 déchetteries.

OMR ET COLLECTE SELECTIVE 2025 – RESTONS VIGILANTS !

Dans le cadre du suivi de nos indicateurs de tonnages d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMr)

et d'emballages/papiers collectés, après plusieurs années de maintien voire de baisse des OMr collectées (en silos et bacs), nous observons une tendance notable à l'augmentation des OMr sur le premier semestre 2025, à l'échelle de la CCVG, alors que la baisse se maintient sur les autres communautés de communes.

Les contraintes réglementaires et les appels à projet en cours (biodéchets avec l'ADEME, réduction de fréquence avec Léko etc.) nous engageant sur une amélioration des performances de réemploi, tri, recyclage et sur une baisse des OMr collectées, les communes concernées ont reçu un message de vigilance pour les habitants et échangeons avec notre collecteur pour travailler ensemble et limiter cette augmentation.